



# FORMATION PROFESSIONNALISANTE DES AVOCATS ACCOMPAGNATEURS DANS L'AMIABLE

## 📌 CONTEXTE

Le ministre de la justice a lancé au début de l'année 2023 une politique de l'amiable qui concerne toute la justice privée.

Cette nouvelle politique qui a donné lieu à un décret du 29 juillet 2023 a pour but d'inciter tous les professionnels du droit à mieux envisager l'amiable dans leur métier.

Cette politique de l'amiable suppose la formation des professionnels, notamment des avocats, afin de pouvoir insérer ce nouvel enjeu dans l'exercice de leur métier.

## 🕒 RYTHME DE LA FORMATION

Formation de 20h en présentiel au Mans (1 vendredi par mois)

Session 1 :

- 7 novembre 2025
- 5 décembre 2025
- 9 janvier 2026

## 🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Répondre au besoin des avocats d'accompagner leurs clients dans les processus amiables, en fort développement dans le cadre de la politique amiable du Ministère de la justice
- Répondre à l'exigence de formation continue des avocats de 20 heures annuelles

## 🔗 LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Exercer en tant qu'avocat
- Être en préparation au concours d'école des avocats (CRFPA)

## ✅ SAVOIR-FAIRE ET COMPÉTENCES

- Connaître les cas d'intervention de l'avocat accompagnateur
- Distinguer les intérêts de l'amiable dans une affaire
- Connaître la déontologie de l'avocat accompagnateur dans l'amiable
- Accompagner les clients dans le processus d'amiable préalable obligatoire
- Accompagner les clients dans une réunion d'information sur la médiation
- Accompagner les clients dans un processus de médiation (conventionnelle ou judiciaire)
- Accompagner les clients dans une procédure participative assistée des avocats
- Proposer la césure
- Accompagner le client dans l'audience de règlement amiable
- Présenter les enjeux amiables de la gestion de conflit au client
- Conseiller le client dans le choix de la stratégie de résolution de conflit
- Facturer les diligences amiables



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

### **Valérie Lasserre**

Professeur des Universités,  
Faculté de Droit, Sciences  
Economiques et Gestion du Mans

Ambassadrice de l'amiable  
nommée par la Chancellerie

## INFOS & INSCRIPTIONS

### **Demande d'informations :**

#### **Fabienne Voisin**

Chargée d'ingénierie en  
formation continue.

02 43 83 35 02

fabienne.voisin@univ-lemans.fr

### **Inscriptions :**

#### **Florence Alix**

Assistante de formation.

02 43 83 26 61

florence.alix@univ-lemans.fr

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

#### **Romain CARAYOL**

Avocat au barreau de Paris,  
Ambassadeur de l'amiable

#### **Catherine OTTAWAY**

Avocat au barreau de Paris,  
Médiatrice

#### **Hirbod DEHGHANI-AZAR**

Avocat associé et Médiateur.  
Ancien Membre du Conseil de  
l'Ordre. Ancien Membre du Conseil  
National des Barreaux

## TARIFS

- 580 € en formation continue
- 260 € en formation initiale

## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

### **Module 1 :**

#### **Approches de l'amiable dans la gestion de conflit par le conseil (7h)**

- Connaître les cas d'intervention de l'avocat accompagnateur
- Distinguer les intérêts de l'amiable dans une affaire
- Connaître la déontologie de l'avocat accompagnateur dans l'amiable

### **Module 2 :**

#### **Accompagnements spécifiques de l'avocat (7h)**

- Accompagner les clients dans les processus d'amiable préalable obligatoire
- Accompagner les clients dans une réunion d'information sur la médiation
- Accompagner les clients dans un processus de médiation (conventionnelle ou judiciaire)
- Accompagner les clients dans une procédure participative assistée des avocats
- Proposer la césure
- Accompagner le client dans l'audience de règlement amiable

### **Module 3 :**

#### **Économie et facturation de l'accompagnement dans l'amiable pour l'avocat (6h)**

- Présenter les enjeux de la gestion de conflit au client (typologie de clients)
- Conseiller le client dans le choix de la stratégie de résolution du conflit
- Facturer les diligences amiables (étapes facturables)

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de mises en situation.

## CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

A l'issue de la formation, une évaluation de type QCM permettra de vérifier l'acquisition des savoirs transmis.

Un certificat de réalisation de l'action de formation sera remis.

## LIEU DE LA FORMATION

Le Mans Université | Campus du Mans

**Service Formation Continue & Apprentissage**  
Boulevard Pythagore, 72085 Le Mans Cedex 09

sfc@univ-lemans.fr